Le SNES-FSU à vos côtés

Mutation, carrière, salaires, catégories, stagiaires…

Pour toutes ces questions, contactez la section académique (S3) :

Mutation, carrière, salaire… :
s3ver@snes.edu - 01 41 24 80 56
Stagiaires, concours… : edm@versailles.snes.edu
Collège, DNB… : colleges@versailles.snes.edu
Lycée, bac… : lycee@versailles.snes.edu

Contractuels : nontit@versailles.snes.edu
CPE : cpe@versailles.snes.edu
PsyÉN : psyen@versailles.snes.edu
AED : aed@versailles.snes.edu
AESH : aesh@versailles.snes.edu

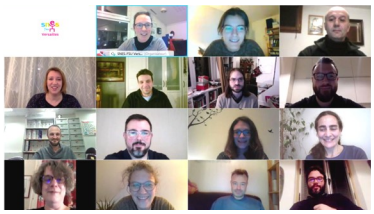

Vie de l'établissement, problèmes locaux, CA, HMIS…

Pour toutes ces questions, contactez votre section départementale (S2) (voir ci-dessous).

La section départementale du SNES-FSU des Hauts-de-Seine

Pour suivre l'actualité du département :
Rendez-vous sur notre site versailles.snes.edu / rubrique « SNES 92 ».

Pour nous contacter :
Par mail : **snes92@versailles.snes.edu** ou, en cas d'urgence,
par téléphone : **07.60.40.31.66**

Les militant·es de votre section départementale sont à vos côté pour vous soutenir et pour faire le relais des luttes locales auprès de la Direction académique des Hauts-de-Seine.

Les militant·es de votre section départementale :

Les secrétaires départementaux

Laurène THIBAULT
Professeure d'histoire géographie
Collège Moulin Joly de Colombes

Marian PETITFILS
Professeur de mathématiques
Collège Louis Blériot de Levallois-Perret

Le trésorier

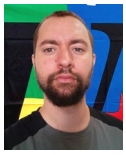
Mickael BOUALI
Professeur d'histoire géographie
Collège Gay-Lussac de Colombes

Élections professionnelles 2022

Pour la défense du Service public, des personnels et de nos métiers, du 1er au 8 décembre je vote FSU !

Connaître ses droits, s'informer, se défe

La section académique (S3)

Nos sites internet

➜ **Le site académique : versailles.snes.edu**
Vous y trouverez les informations des départements mais aussi toute l'information du SNES-FSU Versailles : action, carrière, mutations, catégories…

➜ **Le site national : snes.edu**
Vous y trouverez l'actualité nationale, des dossiers de fond, des informations sur le métier…

➜ **L'espace adhérent : adherent.snes.edu**
Vous y trouverez toutes les informations vous concernant (coordonnées, attestation fiscale…) mais aussi le module d'inscription aux stages syndicaux. N'hésitez pas à vous y connecter régulièrement pour actualiser votre situation (coordonnées, nouvelle affectation…) et vous inscrire aux stages syndicaux.

La permanence de la section académique : mails et téléphone

Pour savoir quel est le meilleur interlocuteur pour obtenir la réponse la plus rapide et la plus complète possible, en fonction de vos questions, voir p.1.

01 41 24 80 56 (du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h).
s3ver@snes.edu

Les réseaux sociaux

Le SNES-FSU Versailles est présent au quotidien sur Twitter et Facebook. Pour ne manquer aucune information, suivez-nous !
: @SNESVersailles : @SNESVersailles

Nos publications

Le SNES-FSU réalise de nombreuses publications pour vous informer tout au long de l'année. Vous les retrouvez sur notre site versailles.snes.edu dans la rubrique « Publications ». N'hésitez pas à vous y référer !

Nos stages académiques, réunions et collectifs

Pour s'informer, se former, débattre et agir, venez participer aux stages, collectifs et réunions organisés par le SNES-FSU Versailles. Réunions spécifiques pour les stagiaires, CPE, TZR, contractuels… stages sur des sujets variés comme l'Éducation prioritaire, les salaires, les mutations, le numérique… le programme est riche et varié. Toutes les informations sur notre site versailles.snes.edu dans la rubrique « Stages et réunions ».

Les instances académiques

En instances académiques (CSA, FSSSCT, CAPA, audiences…), vos représentant·es SNES-FSU luttent au quotidien pour les moyens, les conditions de travail et d'exercice, les droits des personnels…

Au quotidien, les militant·es du SNES-FSU Versailles sont présent·es à vos côtés !

endre, agir avec le SNES-FSU Versailles

La section départementale (S2)

Un rôle déterminant dans les instances départementales

En instances départementales (CTSD et CDEN), vos représentant·es SNES-FSU luttent contre les suppressions ou pour des créations de postes dans chacun des établissements où cela est nécessaire, pour des moyens de vie scolaire et des DHG permettant un accueil des élèves et un enseignement de qualité.

Nous vous accompagnons également lors de demande d'audience auprès de la DSDEN.

➜ **N'hésitez pas à nous contacter :** snes92@versailles.snes.edu - 07.60.40.31.66

S'informer, se défendre : les stages organisés par le SNES-FSU 92

- ➜ Un droit pour toutes et tous : chaque enseignant·e dispose d'un droit à 12 jours par an pour des congés de formation syndicale avec traitement intégral.
- ➜ Pour vous inscrire à nos stages : rendez-vous sur notre site, rubrique « stages et réunions ».
- ➜ ⚠ Vous devez aussi déposer une autorisation d'absence auprès de votre chef·fe d'établissement, au plus tard un mois avant la date du stage.
- ➜ Calendrier des stages 2022-2023 (prévisionnel) :
  - Jeudi 20 octobre : **« CA n°1 : Agir efficacement en CA et dans la vie de son établissement »** à Nanterre
  - Jeudi 24 novembre : **« Droits des personnels »** à Arcueil
  - Jeudi 12 janvier : **« CA n°2 : la préparation de rentrée 2023 et la DHG »** à Levallois (lieu à confirmer)
  - Jeudi 16 février : **« Animer la vie syndicale dans son établissement »** à Arcueil
  - Jeudi 23 mars : **« Éducation prioritaire »** à Malakoff
  - Jeudi 6 avril : **« Néo-management dans l'Éducation nationale »** à Nanterre

Animer une Heure mensuelle d'information syndicale

- ➜ C'est un droit de tout personnel, titulaire ou non, enseignant·e, administratif·ve ou TOS, de participer à une heure mensuelle d'information syndicale (HMIS). Elle peut avoir lieu une fois par mois.
- ➜ Cette demande doit être déposée par un·e représentant·e syndical·e ou, en l'absence de représentant·e identifié·e, par un·e syndiqué·e.
- ➜ Si vous avez besoin de documents, de conseils ou bien si vous souhaitez que cette heure soit animée par un·e militant·e du SNES-FSU 92, n'hésitez pas à nous contacter.

La section locale de l'établissement (S1)

Constituée de l'ensemble des syndiqué·es SNES-FSU de l'établissement, la section locale permet d'informer les collègues, d'organiser des réponses et des actions collectives.

Nul besoin d'être un·e militant·e chevronné·e, la section d'établissement n'est pas isolée, elle est un maillon de l'organisation du SNES-FSU et sera toujours épaulée par les militant·es de la section départementale.

snes 92 fsu Versailles

Se syndiquer au SNES-FSU - Renforcer notre outil de défense collective et individuelle

Se syndiquer ? Au SNES-FSU ? À l'heure de l'individualisme triomphant, de l'information instantanée et abondante, ou encore d'une parole politique qui discrédite toute forme d'organisation collective au profit d'une soi-disant modernité, la question pourrait se poser pour certain·es. **Et pourtant, dans un contexte où les remises en cause se multiplient (réformes rétrogrades du système éducatif, gel du point d'indice, renvoi au local, destruction du paritarisme…), il est indispensable de renforcer l'outil syndical**. En effet, ce dernier est synonyme de solidarité, mais aussi de construction des luttes collectives, incontournables pour défendre nos droits et porter la voix de la Profession.

Se syndiquer, ça coûte cher !

Faux ! Les cotisations des syndiqué·es sont la seule ressource financière du SNES-FSU. Elles assurent son fonctionnement au quotidien (locaux, publications, sites internet, mails, téléphonie…). **La cotisation est déductible des impôts à hauteur de 66 %.** Une cotisation de 150 € ne coûte donc finalement « que » 50 €.

Je ne me syndique pas car je ne suis pas d'accord avec tout ce que porte le SNES-FSU !

Adhérer ne signifie pas être d'accord avec tout ce que dit et écrit le SNES-FSU. Toustes les militant·es ne partagent pas nécessairement toutes les orientations du SNES-FSU. **Mais l'essence même du syndicalisme est d'unir celles et ceux qui ont des intérêts et des idées en commun**. Le SNES-FSU est une organisation **démocratique** qui laisse une large place aux débats internes : c'est dans cette logique, qu'au SNES, comme à la FSU, le pluralisme existe à travers une place singulière accordée aux courants de pensée.

Les syndicalistes ne connaissent pas la vraie vie, ils sont déconnectés de la réalité !

Faux ! Toustes les militant·es du SNES-FSU sont des personnels en exercice. Aucun·e n'est déchargé·e totalement. **Les militant·es du SNES-FSU sont donc d'abord vos collègues**, qui connaissent le même quotidien que vous, dans les classes et les établissements. Toutes les organisations syndicales ne font pas ce choix, mais pour le SNES-FSU, **pour mieux vous défendre, il est indispensable de ne pas se couper du terrain.**

L'action collective ne sert à rien !

Faux ! Il est vrai que les mobilisations de ces dernières années peuvent laisser un sentiment d'impuissance quant à l'efficacité de l'action collective. Le contexte économique, social et politique impose de mener une réflexion sur les conditions de réussite de l'action collective. Pour faire avancer cette réflexion et consolider les actions à venir, **il est plus facile d'être partie prenante de l'organisation afin de faire avancer les choses**. Par ailleurs, de nombreuses actions locales, impulsées par le SNES-FSU, connaissent un certain succès en rassemblant les personnels.

Je ne me syndique pas car je n'en ai pas besoin immédiatement.

Se syndiquer au SNES-FSU est, certes, un acte de défense individuelle, **mais c'est aussi un moyen de renforcer le SNES-FSU comme outil de défense collective.** Se syndiquer c'est aussi se donner les moyens, collectivement, de peser dans les débats publics, d'assurer l'aide et le conseil indispensables à d'autres collègues. **Se syndiquer au SNES-FSU, c'est donc appliquer une forme de solidarité professionnelle.**

Le SNES-FSU est toujours contre tout !

Faux ! Le SNES-FSU s'est prononcé contre les dernières réformes du collège, du lycée et du bac parce que ces projets, comme d'autres, représentent une régression, que ce soit en terme de conditions de travail pour les personnels ou d'ambition pour nos élèves. **Mais, loin de la caricature, le SNES-FSU porte aussi un projet éducatif ambitieux qui doit permettre la démocratisation de notre système éducatif, tout en assurant une reconnaissance des personnels.** Baisse des effectifs dans les classes, revalorisation salariale, **nos propositions sont nombreuses !**

Se syndiquer, c'est déjà agir !

SE SYNDIQUER AU SNES-FSU,
C'EST AGIR POUR NOS MÉTIERS !

N'hésitez plus, rejoignez le SNES-FSU
en adhérant dès maintenant en ligne !

snes U. F.S.U. Versailles

Section académique du SNES-FSU Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex - RER B Arcueil Cachan
01 41 24 80 56 - s3ver@snes.edu - versailles.snes.edu - @SNESVersailles
Permanences du lundi au vendredi : 10h-12h30 et 14h-17h

Imprimé par L.Imprime, 20-22 rue des frères Lumière, 93330 Neuilly sur Marne